



Clamart le mardi 8 avril 2008

**Compte rendu de la réunion de la Commission  
« Vie de l'Établissement »  
du 01 Avril 2008 à 20h30**

Etaient présents :

Direction : Monsieur Jean MAUMENÉ, Directeur  
Monsieur Martial ROBERT, Adjoint de direction

Professeurs coordinateurs : Mesdames Michèle ARISTE, Eliane ASTAUD, Claire BENHAMOU, Martine BRUNET, Emilie CHEVALIER-MARTON, Danièle DETCHEPARE, Emilie HEURTEVENT, Fanny KOBUS, Céline TAVERNE.

Professeurs excusés : Lionel ERPELDING.

Administration : Monsieur David JARRY-LACOMBE  
(Chargé de Communication et de l'Action Culturel)

APEAC : Madame Nathalie BERETS  
Monsieur Vincent GUILLE DES BUTTES, excusé.

Parents-Référents

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

M. MAUMENÉ remercie l'assemblée d'assister à cette réunion et présente tout d'abord - pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore - M. Martial ROBERT, le nouvel Adjoint de direction qui a pris ses fonctions fin janvier dernier.

Il explique ensuite qu'un évènement important va intervenir prochainement dans la vie du Conservatoire : l'élaboration du « *Projet d'Etablissement 2008-2013* ». Ce document va prendre la suite du Projet 2004-2008.

Il associe tous les partenaires de l'établissement :

- les décideurs, donc :
  - les élus intercommunaux et communaux en tenant compte des prérogatives de l'Etat<sup>1</sup>,
  - le Département vu la loi de décentralisation de 2004 qui par le biais des Schémas départementaux votés, permet de subventionner les Conservatoires,
  - la Région qui va financer les Cycles Pré-professionnels ;
- les partenaires (institutions et associations) ;
- le Personnel (professeurs et administration) ;
- les Usagers (élèves et parents).

Une boîte aux lettres, dans le hall, permettra de recueillir les idées de chacun et le travail de dépouillement et de classement par catégories se déroulera le vendredi 16 mai dès 9 h 30.

*Question :*

*Pour illustrer la notion de « Projet d'Etablissement », est-il possible, à côté de la boîte à idées, de mettre en exemple des têtes de chapitres ?*

Ceci est difficile du fait que les axes se dégagent des idées recueillies. Néanmoins, le précédent Projet d'Etablissement pourra être consulté au secrétariat.

*Question :*

*Quel est le mode de diffusion des comptes rendus de cette Commission ?*

Dès la rédaction du compte rendu, il est envoyé aux parents-référents et affiché dans le Hall, vers la salle des professeurs. Il sera également diffusé à tout le personnel (professeurs et administration). A l'avenir, dès la parution de celui-ci, il sera mis en ligne sur le site de la ville de Clamart, en page « Conservatoire ».

*Question :*

*Qu'en est-il des changements concernant le calendrier de la semaine scolaire en 2008-2009 ?*

La suppression du samedi matin à l'école primaire va amener le Conservatoire à utiliser pleinement cette matinée afin d'éviter des cours trop tardifs en semaine pour les plus jeunes.

*Question :*

*Où en est-on de la réflexion sur le programme de Formation Musicale ?*

---

<sup>1</sup> Ministère de la Culture puisque nous sommes dans un processus d'agrément en « Conservatoire à rayonnement départemental » (nouvelle appellation des Ecoles Nationales) ; Education Nationale en raison des classes « Cham ».

Celui-ci est rédigé depuis janvier dans ses grands termes, et les derniers ajustements, pour l'adéquation F.M.-Instruments, sont en cours suite à plusieurs réunions. Il reste à savoir si sa distribution peut être effectuée en entier aux parents en raison du caractère très technique d'un tel document. Il faut y réfléchir mais ceci peut, pourquoi pas, favoriser un échange entre parents et enfants.

*Question :*

*Qu'elle est la règle en matière de remplacement de professeur en arrêt maladie ? La situation a été difficile pour certains élèves qui n'ont pas bénéficié de cours de F.M. avant les tests « Cham » (Classe à Horaire aménagé Musique).*

Le remplacement ne peut être envisagé lorsque l'arrêt est de courte durée (une ou deux semaines) ; il est de plus difficile de prévoir un remplacement lorsque l'arrêt est renouvelé d'une semaine sur l'autre.

Ceci est évidemment un inconvénient lorsque les arrêts précèdent ou suivent des vacances scolaires. A son retour, le professeur a proposé quelques horaires pour préparer les élèves se présentant en « Cham ». Les autres professeurs de F.M. ont également accueillis dans leurs cours les élèves qui l'ont demandé.

La Commission d'Évaluation tiendra également compte de cette situation.

A l'avenir, dans un cadre exceptionnel comme celui-ci avant un examen, il pourrait être envisagé d'afficher les cours qui peuvent être suivis à la place de ceux du professeur absent, ceci après inscription préalable au secrétariat pour respecter les contraintes d'effectifs.

*Question :*

*Pourquoi a-t-on envisagé des auto-évaluations dans les Forums du mercredi ?*

Ces moments musicaux, mis en place en 2001 ont perdu leur caractère initial de préparation à la scène. Ceci a déjà été constaté en 2006 dans cette Commission. Les élèves programmés se sont mis à venir en retard, à ne pas écouter les autres, à mal se présenter et le public a évidemment suivi de même la dérive. Ces *Forums* ont perdu le sens même de la Charte qui présentait leur fonctionnement. En 2004, une note a été rédigée afin d'enrayer la délitescence, en demandant aux professeurs d'accompagner les élèves dans leur démarche de présentation (classe, professeur, compositeur, pièce jouée) grâce à un « Passeport-Forum » mentionnant déjà l'auto-évaluation de l'élève après sa prestation puisque cet acte pédagogique apparaît dans les volontés du Ministère de la Culture.

M. MAUMENÉ explique qu'il a demandé, en 2008, la réintroduction des consignes de cette démarche. Néanmoins, si cette auto-évaluation est bien effectuée par les professeurs dans leurs cours instrumentaux, il vient de leur notifier qu'il est prêt à abandonner cette phase du *Forum*. Le reste demeure cependant en vigueur (arriver avant l'heure pour se préparer, avoir rempli le Passeport, écouter les autres, se présenter et présenter l'œuvre jouée, saluer le public). C'est pour

mettre d'ailleurs ces moments en valeur que l'éclairage a été soigné comme sur une scène.

*Remarque :*

*Il est apprécié que leur durée de 45 minutes soit mieux maîtrisée pour que le public puisse y assister en entier.*

*Question :*

*Le temps d'accompagnement au piano n'est semble-t-il pas assez important pour préparer les élèves à ces Forums.*

En fait il s'agit plutôt d'un problème de créneaux proposés aux élèves en raison de la disponibilité du pianiste. Ceci sera réglé.

*Question :*

*De la danse ou du théâtre peuvent-ils être programmés lors des Forums ?*

Des élèves comédiens se sont déjà produits dans ce cadre. Pour la danse, ceci est délicat en raison du revêtement du sol pas adapté et d'un espace très limité. C'est pour cela qu'il y a d'autres manifestations pour la danse durant l'année. Puisque les « mercredis musicaux » redeviendront l'an prochain des « mardis musicaux », il sera plus facilement envisageable d'utiliser exceptionnellement l'auditorium pour une programmation de *Forum* avec présence de danseurs.

*Question :*

*Comment les spectacles des classes de danse sont-ils programmés ?*

Ceci est du ressort de la responsabilité de chaque professeur de danse qui doit réserver longtemps à l'avance l'auditorium.

*Question :*

*L'examen de Chant aura-t-il lieu malgré le remplacement du professeur en arrêt maladie, et l'examen se déroulera-t-il lieu dans l'Auditorium ?*

Il sera tenu compte de cette situation de remplacement. En ce qui concerne le lieu, a priori oui, suivant le planning de la salle. Cependant il faut savoir que si se produire devant un noir de salle, cachant le public, peut être plus confortable, le volume d'une scène et d'un auditorium conduit à devoir porter davantage la voix...

*Question :*

*Serait-il possible de permettre à des élèves danseurs d'accéder à un dispositif scolaire tel que celui des « Cham » ?*

Il n'est pas concevable de créer des « Chad » (*Classe à Horaire aménagé Danse*) car les textes régissant ces classes imposent un nombre d'heures de cours de danse par semaine qu'il ne nous est pas possible de mettre en œuvre ; il y en a d'ailleurs peu en France.

Cependant il est arrivé d'accepter aux tests d'entrée en « Cham » des élèves qui, suivant les cours de F.M. ainsi que les cours de danse, souhaitent accéder à une filière leur permettant de pouvoir mieux s'organiser dans la pratique assidue de leur art.

Il est demandé aux professeurs de danse de relayer cette information.

*Question :*

*Il est remarqué que nombre d'élèves qui ont suivi la filière « F.M. cordes » se sont présentés aux tests « Cham ». Cette filière va-t-elle donc se poursuivre ?*

Ceci était pertinent pour certains élèves mais il n'est ensuite malheureusement pas possible d'accepter tout les élèves en « Cham »... Il va être créé l'année prochaine en F.M., une classe d'Eveil interdisciplinaire pour les Grandes sections maternelles et une classe d'Initiation (élèves de C.P.) qui permettra (par orientation) d'accéder à un apprentissage des cordes ou du piano.

*Question :*

*Le cursus de danse contemporaine va-t-il s'aligner sur celui habituel des autres Conservatoires ?*

Ceci est en cours.

Il est par ailleurs pris note que le tapis du studio de danse est à changer.

*Question :*

*Pourrait-il être créé un orchestre de guitares pour les plus jeunes ?*

Le professeur y est favorable dès la 2<sup>ème</sup> année d'instrument. La question sera examinée lors de la constitution des heures de cours de l'année scolaire prochaine.

*Question :*

*Peut-on envisager de créer un Brass Band ?*

La formule de ce type de formation, venant d'outre-manche ou d'outre-atlantique exige des saxhorns or, par exemple, nous n'avons quasi pas d'élèves en tuba...

*Question :*

*Qu'en est-il de l'élaboration d'un site Web pour que les parents puissent obtenir facilement des informations pratiques sur le fonctionnement du Conservatoire ?*

La demande a été effectuée auprès de la Direction Générale des Services de la Communauté de Sud de Seine.

D'autre part il est envisagé de rédiger une Charte communiquée à l'inscription, document qui procurera des renseignements pratiques ainsi qu'un « mode d'emploi » du Conservatoire. Il serait tiré sur papier, distribué à chaque famille et disponible également sur internet.

*Remarque :*

*Les parents apprécient l'effort de Communication qui a été entrepris, notamment avec les affiches des manifestations culturelles proposées par le Conservatoire.*

L'anniversaire des « 10 ans du Conservatoire » a attiré 2 500 spectateurs sur quatre jours. Un DVD est en cours de réalisation.

*Question :*

*Est-il possible d'aménager les dates de réunion de cette Commission pour ne pas coïncider avec celles des Conseils d'Ecole dont les dates sont déterminées bien à l'avance ?*

Le Conservatoire se mettra en relation avec le Service scolaire de la Ville.

Fin à 22 h 30.

L'Adjoint de direction,  
Martial ROBERT

Le Directeur,  
Jean MAUMENÉ